

— L A —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Au prône. — II Titulaires d'églises paroissiales. — III Offices de l'Eglise. — IV Prières des Quarante-Heures. — V Ecoles nationales. — VI Nominations ecclésiastiques. — VII "Miles Christi". — VIII Société d'une messe. — IX A la mémoire de Madame Marchand. — X Nouvelles religieuses. — XI Aux prières. — XII Club Chambly.

AU PRONE

Le dimanche, 27 janvier

On annonce le premier vendredi du mois et la solennité de la Purification avec la bénédiction et la procession des cierges (1).

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 3 février

Dans les paroisses suivantes, après l'aspersion, la bénédiction et la procession des cierges. (avec la couleur violette), on chante, avec la couleur propre, la messe de la solennité du titulaire.

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Du 29 janvier, Saint-François-de-Sales ; du 1 février, Sainte-Brigide ; du 2 février, Purification de Marie (Repentigny) ; du 3 février, Saint-Blaise.

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Du 29 janvier, Saint-François-de-Sales ; du 1 février, Sainte-Brigide (Ottawa et Manotick).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Du 1 février, Saint-Ephrem et Sainte-Brigide.

DIOCÈSE DE NICOLET. — Du 29 janvier, Saint-François-de-Sales et Saint-Valère (Bulstrode).

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Du 30 janvier, Sainte-Martine ; du 1 février, Saint-Ignace.

DIOCÈSE DE PEMBROKE. — Du 29 janvier, Saint-François-de-Sales (Lyndock et Raglan) ; du 1 février, Sainte-Brigide (North Onslow).

(1) On anticipe au 27 janvier la solennité de la Purification, si l'on doit célébrer le titulaire de l'église le 3 février, mais la bénédiction des cierges se fait comme ailleurs le 3 février.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 27 janvier

DIVERS OFFICES DU JOUR :

L'Eglise commence aujourd'hui à rappeler ses enfants à des pensées graves et sérieuses, afin de les disposer au jeûne et à la mortification. Le monde, au contraire, invite ses adeptes à la dissipation, à la bonne chair et aux spectacles. Chrétiens qui aimez avec raison à suivre les offices de l'Eglise dans votre *Paroissien romain* ou dans votre *Missel et vespéral*, n'hésitez pas entre l'esprit du monde et l'esprit de Jésus-Christ. Acceptez celui qui seul rend heureux ici-bas en procurant la paix véritable.

La fête de la Sainte-Famille, fixée au IIIe dimanche après l'Epiphanie, est remise, cette année au 16 février; celle de Saint-Jean-Chrysostome, qui tombe le 27 janvier, est renvoyée au 19 février.

On commence, en ce jour, l'office de saint Raymond, né dans le château de Pennafort (Espagne). La grande piété de ce saint, sa charité envers les pauvres, son amour de la retraite, sa modestie et sa douceur furent remarquables. Il fonda, avec saint Pierre Nolasque (fêté le 31 janvier), l'ordre de la Merci, pour le rachat des captifs. Le pape Grégoire IX le choisit pour chapelain. Son humilité lui fit refuser l'archevêché de Tarragone. Devenu général des Dominicains, il fit à pied la visite de toutes les provinces de l'ordre. Après avoir renoncé au généralat, il se retira dans la retraite où il s'occupa de la conversion des Sarrasins, dont il baptisa plus de dix mille.

On fait aussi mémoire, en ce jour, de sainte Agnès, dont la fête se célébrait lundi dernier. Cette mémoire rappelle une glorieuse apparition de cette sainte à ses parents qui, huit jours après sa mort, étaient venus prier sur sa tombe.

DISPOSITIONS DES OFFICES :

Messe du dim. de la Septuagésime, *semi-double privil.*; (on supprime tous les *alleluia* jusqu'à Pâques); 2e or. *Deus qui*, 3e *Ecclesiae*; préf. de la Trinité. — Vêpres du dim. *semi-double*; au *Magnif. ant. Dixit*, v. *Dirigatur*; mém. 1o de S. Raymond de Pennafort (du 23 janvier, remis au 28; ant. *Similabo* v. *Amavit*) 2e de Ste Agnès (ant. *Stans a dextris*, v. *Specie*), et suffrages.

Prières des Quarante-Heures

MERCREDI,	23	JANVIER	— Sourdes-Muettes.
VENDREDI,	25	“	— Saint-Léonard de-Port-Maurice.
DIMANCHE,	27	“	— Sainte-Elisabeth, à Montréal.
MARDI	29	“	— Couvent du Sacré-Cœur.

ÉCOLES NATIONALES



ÉCOLES nationales ! encore un mot trompeur. Heureusement qu'il n'a pas fait de dupes jusqu'ici parmi nous.

Jeté tout d'abord, comme cela, sans développement, sans définition exacte, en sourdine et dans la cantonade, l'opinion publique ne s'en est guère émue. L'accent masqué dont il était prononcé et les vagues modulations dont il s'enveloppait, ne disaient rien de bon ; mais cette allure indécise, marquant précisément quelque chose de faux qui ressemblait fort à la fourberie ou à l'hypocrisie, le mot, pour la foule, était tombé à plat.

Il a été depuis articulé nettement.

Tout le monde peut savoir maintenant ce qu'on entend par ces *écoles nationales*.

Nous avons, nous Canadiens-français, des traditions qui nous sont chères, traditions dont nous sommes pétris jusqu'à la moëlle des os ; héritage sacré légué par nos ancêtres, et que toutes nos institutions se font une mission d'honneur de sauvegarder, notre organisation paroissiale et notre régime scolaire en tête. Nos pères n'ont pas lutté pour autre chose, ni sur les champs de bataille, ni dans l'arène parlementaire. Notre clergé n'a pas eu d'autre ambition, ni dans ses enseignements, ni dans ses rudes labeurs, ni dans ces admirables œuvres de charité, de bienfaisance et d'éducation dont il a couvert tout le sol canadien. Nos églises elles-mêmes et nos chapelles, qu'elles s'élèvent au milieu des villes, des campagnes ou dans la forêt, n'ont pas d'autre but.

Sans doute ces traditions sont multiples, mais elles se tiennent par un lien commun. Elles embrassent tout notre être et toute notre manière d'être : ce tempéramment si caractéristi-

que qui ne se retrouve plus nulle part et que l'observateur étranger ne se lasse pas d'admirer à cause de sa vigueur et de sa délicatesse native ; cette belle et noble langue française ; ces mœurs viriles et pures ; ces coutumes familiales pleines encore de forte et saine poésie ; cet esprit de foi et de religion, ces pratiques pieuses, que le doute rongeur et la froide désespérance n'ont point entamés.

Eh bien ! jugez de la perfidie des mots, ces *écoles nationales* que l'on rêve de nous imposer, ne visent qu'à une chose : détruire dans nos enfants toutes et chacune de ces traditions nationales.

C'est l'absorption de notre race, la plus ancienne sur cette terre de l'Amérique du Nord, que l'on cherche.

C'est l'affaiblissement de notre religion, la plus sainte et la plus digne de respect, que l'on cherche.

Quelques-uns souffrent mal le voisinage des français d'origine et des catholiques. C'est par chauvinisme ou par intolérance que ces esprits sectaires ou étroits nous en veulent. Et la meilleure preuve que nous en puissions donner, c'est que les esprits vraiment larges et libéraux — et ceux-là forment, Dieu merci ! l'immense majorité dans notre province de Québec — s'accommodent facilement de nous laisser dans la tranquille jouissance de notre héritage ancestral.

Mais les autres, l'infime minorité des fanatiques et des assimilateurs à outrance—ceux qui voilent leur pensée et ceux qui la révèlent ouvertement — s'ingénient, à froid ou à chaud, à nous faire apostasier notre nationalité et notre religion.

Et le plus sûr comme le plus rapide moyen de nous conduire à cette double apostasie, ils ont mille fois raison de penser que c'est cette prétendue école nationale, où seraient envoyés tous les enfants sans distinction de langue et de religion.

Oui, que l'on essaye de ce régime pendant dix ou quinze ans ; et si quelque ministre voulait encore flétrir, sur le par-

quet de notre Chambre fédérale, et stigmatiser de sa superbe et sincère éloquence les fléaux d'une éducation funeste au suprême degré, il n'aurait plus à chercher d'exemples de l'autre côté des frontières ou par-delà les mers, notre Province ne lui en fournirait déjà que trop.

Car on ne déforme pas sans péril l'âme de tout un peuple, on ne l'arrache pas sans mutilation profonde des assises où la foi et l'idiome l'ont enracinée. Ainsi déformée et mutilée, notre race anémiée à jamais ne serait plus que l'ombre d'elle-même. Et dans le grand tout qui l'aurait absorbée, elle deviendrait un élément nuisible. Consciente malgré tout de sa forfaiture et impuissante à en secouer la honte, elle ne pourrait que se traîner misérablement dans une stérile servitude ou dans un esclavage haineux.

Dans tous les cas, ces *écoles nationales* que l'on a commencé, en divers milieux, à préconiser, ne sauraient être en définitive pour nous que des écoles d'apostasie nationale et religieuse. Instinctivement le peuple canadien-français les a toujours eu en horreur. Sa fierté patriotique s'en offense tout autant que son esprit de foi. C'est pour lui une certitude de bon sens qu'à vouloir mêler, dans l'école, toutes les religions et toutes les langues, toutes les races et toutes les traditions, on aboutit fatalement à la perversion des notions les plus nécessaires à une véritable et solide éducation, et infailliblement aussi à l'irréligion et à l'impiété.

C'est, au reste, l'enseignement de l'histoire, et la raison unique des sacrifices héroïques que s'imposent nos compatriotes des Etats-Unis pour la fondation et l'entretien de leurs écoles paroissiales.

Et l'on voudrait qu'ici, chez nous, en pleine possession de nos droits à des écoles séparées, nous y renoncions !

Il se trouve des protestants pour nous y inviter publiquement. Qu'ils usent en paix de leurs propres écoles bien à eux, et que

nous leur abandonnons avec générosité. Mais leur arrogante invitation mériterait d'être repoussée du pied, ainsi qu'il a été fait récemment par leurs propres coreligionnaires en Angleterre même.

Quant aux catholiques, ils savent que leur conscience leur défend de se prêter à tout amoindrissement de l'influence religieuse dans le sanctuaire de l'école et à toute compromission dangereuse pour la foi de leurs enfants. Et ils regarderaient comme des traîtres ceux des leurs, s'il s'en trouvait, qui oseraient renier les promesses de leur baptême en matière si grave.

Avec l'Eglise dont ils veulent rester les fils soumis, ils répudient donc énergiquement ces écoles « où toutes les croyances seraient accueillies indifféremment et traitées de pair, comme si, pour ce qui regarde Dieu et les choses divines, il importait peu d'avoir ou non de saines doctrines et d'adopter la vérité ou l'erreur » ; ces écoles *mixtes*, nécessairement neutres ou athées, que l'on s'efforce, pour tromper l'opinion publique, de décorer du nom d'*écoles nationales*. Car ils sont « loin d'ignorer, comme nous l'écrivait Léon XIII en 1897, que toute école de ce genre a été condamnée, parce qu'il ne se peut rien de plus pernicieux, de plus propre à ruiner l'intégrité de la foi, et à détourner les jeunes gens du sentier de la vérité ».

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

RAR décision de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, ont été nommés :

- M. l'abbé J. Verschelden, vicaire à Saint-Charles ;
 - M. l'abbé J.-B.-L. Latour, vicaire à Sainte-Brigide ;
 - M. l'abbé C. Pilon, vicaire à Saint-Jean-de-la-Croix.
-

“ MILES CHRISTI ”

Page d'histoire

— « Vos nom et prénoms ? » demande le président.

— « Alphonse-Charles-Léon Magniez », répond l'accusé d'une voix simple et ferme.

— Votre âge ?

— Quarante-quatre ans.

— Où êtes-vous né ?

— A Saint-Omer (Pas-de-Calais) ».

Ainsi préludent les débats du conseil de guerre qui doit juger un brillant capitaine français du 8e régiment d'infanterie, coupable (le mot n'est-il pas impropre ?) d'avoir refusé de mettre au service d'un commissaire de police les sapeurs militaires et les outils réclamés pour opérations d'inventaire. Le fait s'est produit le 20 novembre dernier : il s'agissait de pénétrer dans l'église de Saint-Jans-Cappel, en France.

Dans l'assistance qui se presse dans la petite salle, on peut lire sur tous les visages l'émotion la plus intense... Là, comme partout désormais, se heurtent dans un conflit poignant le jacobinisme sectaire et le christianisme ; ce n'est qu'un des épisodes de la lutte séculaire que les droits de la conscience livrent à la suprématie de l'Etat. Les officiers qui composent le conseil de guerre : un colonel, président ; un lieutenant-colonel, trois chefs de bataillon, deux capitaines, juges—tous, sont en grande tenue ; et l'éclat sobre de leurs uniformes ajoute à la majesté de la scène.

Le greffier commence la lecture du rapport où sont relatés les faits. Le capitaine, lorsqu'on lui avait réclamé les sapeurs du détachement qu'il commandait, avait d'abord exigé une réquisition écrite, puis il avait refusé de s'y conformer. Trente

jours d'arrêt lui avaient été infligés, et maintenant on le poursuivait pour refus d'obéissance à un ordre relatif au service. « Il y a des ordres auxquels on ne peut obéir, avait-il déclaré à l'enquête préliminaire, parce qu'ils sont contraires à la conscience. J'aimerais mieux être fusillé, aurait-il ajouté, que de commettre un sacrilège ».

L'interrogatoire reprit, tragique cent fois plus qu'en cours d'assises lorsqu'il s'agit d'un assassinat.

M. le colonel, président. — « Officier, vous deviez remplir toutes les charges de votre état. En acceptant votre grade, vous aviez admis que l'obéissance devenait le premier de vos devoirs ».

M. le capitaine Magniez. — « Je suis officier par obéissance. Je voulais rester sous-officier pour être plus près des hommes. J'ai obéi à mon capitaine qui m'a fait préparer Saint-Maixent. Mon devoir m'est dicté par ma conscience. Si l'on me donne l'ordre de commettre un sacrilège, je m'y refuse. Si l'on me donnait l'ordre de tuer ma mère, d'infliger à un homme une punition imméritée, je n'obéirais pas ».

— Au commencement de l'année, avez-vous fait des inventaires ?

— Une fois, mon colonel m'a dit : « C'est votre tour de marcher ». J'étais adjudant-major. Il voulut savoir si je n'étais pas décidé à me faire porter malade. Deux capitaines assistaient à l'entretien. Je serais parti mais j'aurais agi comme je l'ai fait cette fois. Mes deux collègues ne voulurent point me laisser partir ; ils voulaient me remplacer. Il y eut une lutte et finalement j'ai laissé faire. Mon colonel vit là un acte de bonne camaraderie. Mais après le départ j'ai souffert, réfléchissant que peut-être mon collègue parti allait faire ce que j'aurais refusé de faire.

— Alors, depuis le commencement de l'année vous étiez disposé à refuser d'obtempérer à une réquisition ?

L'accusé ne le nie pas.

.....

— Avez-vous pensé que vous donniez un fâcheux exemple à ceux que vous commandiez ?

— Non, mon colonel ; la confiance est toujours la confiance.

— Vous aviez fait part de vos intentions la veille à votre lieutenant ?

— Il a fait serment, je ne veux pas le démentir. Je n'ai parlé à personne la veille ; mais le matin, à Bailleul, autant que je puis me souvenir, j'ai dit : « Je ne vois pas Magniez enfonçant les portes des églises ».

Puis les témoins se succèdent affirmant l'exactitude des faits tels qu'ils sont résumés ci-dessus.

Un sous-Intendant, remplissant le rôle de commissaire du gouvernement, lit alors son réquisitoire : l'article 218 du Code de justice militaire prévoit l'acte de désobéissance et le punit de la destitution.

C'est alors un jeune avocat du barreau de Lille, aux convictions ardentes, qui se lève et commence sa plaidoirie. Il commence par présenter l'accusé :

« Le capitaine Magniez est un fils du peuple ; il est sorti du rang ; il appartient à la plèbe, à cette plèbe qui est allée aux Croisades et qui en a rapporté la foi qui s'est perpétuée depuis des siècles.

« Avant le service militaire, il a porté le tablier de vannier jusqu'à 21 ans. Son nom ne le prédestinait pas à un geste ; il aimait l'armée parce qu'il voyait là une mission à accomplir ; il s'est appliqué à être un soldat parfait et n'a jamais failli à sa tâche. C'est la première punition qu'il encourt... »

Et l'exposé continue de cette carrière si modeste et si grande... « Cet officier a vingt-trois ans de service sans reproche... », et, parlant de sa vie privée : « Il a vécu toujours avec sa mère, la faisant vivre de son modique traitement de sous-

lieutenant. Il n'a point voulu qu'elle soit présente au conseil parce qu'elle aurait semblé implorer la pitié. Il a mené une vie retirée, ne connaissant que le chemin de la caserne et de l'Eglise, que ses devoirs religieux et militaires qui n'ont rien d'incompatible... »

Et le légiste poursuit en discutant le chef d'accusation.....

Il termine en montrant de quelle trempe est fait ce cœur d'officier.

« A son retour à Saint-Omer, il posa cette question à sa mère : « S'il avait fallu, qu'aurais-tu choisi : ou la guillotine ou enfoncer les portes d'églises ! » Elle lui répondit : « La guillotine ». — « Eh bien ! moi, j'ai brisé ma carrière ! »

En vertu de l'article 218 du Code de justice militaire, M. le capitaine Magniez a été condamné à la destitution. Ce n'est plus qu'un simple soldat, mais il en peut être fier... il est au premier rang des soldats du Christ !

O Cruz ave spes unica !

JEAN FLAHAUT,

Professeur à l'Université Laval, Montréal.

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, 17 janvier 1907.

M. l'abbé Guillaume Marin Leblanc, ancien curé, décédé cette semaine, était membre de la Société d'une messe.

M. l'abbé David Filion, curé de Saint Jean-Baptiste, Manitoba, décédé cette semaine, était membre de la Société d'une messe.

EMILE ROY, chan., *chancelier.*

A LA MEMOIRE DE MADAME MARCHAND

Nous publions avec plaisir cet hommage ému, qu'une jeune élève rend à sa maîtresse qui a servi si noblement la cause de l'éducation chrétienne.



'ÉTAIT le matin du 27 novembre. La première neige tombait douce et ouatée. Nous marchions vers notre académie, notre petit bagage d'écolières sous le bras, nos leçons bien apprises, nos devoirs bien préparés pour la journée. Mais voici qu'en arrivant, au lieu d'entrer prestement comme d'habitude, chacune s'arrête, puis recule saisie de stupeur... Pour qui donc ce long crêpe noir ? Hélas ! notre émoi devait bientôt se changer en une douleur cruelle ! Madame Marchand, notre bien aimée directrice n'était plus ! La mort, comme une voleuse, nous l'avait ravie, la veille au soir, à l'entrée même de sa demeure, alors qu'elle revenait d'une agréable soirée passée au milieu de ses enfants.

Depuis ce grand malheur qui a plongé notre académie dans le deuil, la neige a tombé bien des fois, tantôt fine et légère, tantôt par larges flocons, elle nous laisse indifférentes, ou plutôt elle nous attriste puisqu'elle recouvre là-bas d'une couche plus épaisse, une tombe fraîchement creusée.

Dormez en paix, précieuse dépouille de celle que nous pleurons ; l'image de vos traits chéris est à jamais gravée dans notre mémoire, et nos prières ardentes ont suivi votre âme au-delà de ce monde périssable ! Puisse Dieu les avoir écoutées favorablement, et puissiez-vous déjà, ô bonne directrice, jouir de la récompense due à votre vie de labeurs, de sacrifices et de dévouement !

Nous garderons toujours le souvenir de vos aimables qualités, nous nous rappellerons vos maternels avis, vos exhortations pieuses. Votre dévotion fut grande, bonne mère, envers Notre-Dame de Lourdes. Avec quel recueillement nous vous

entendions raconter votre pèlerinage à la grotte de Massabielle, ce lieu même où la Vierge Immaculée voulut bien apparaître à l'humble Bernadette. En cette fin d'année 1906, vos élèves vont renouveler à cette mère du ciel leurs plus ferventes supplications. Au pied de son autel, dans le petit sanctuaire de Lourdes, nous la prions pour vous, Madame, pour votre académie, pour celle qui continue votre œuvre et qui fut pendant tant d'années votre zélée collaboratrice et amie dévouée. Nous lui demanderons enfin qu'elle nous aide à tenir la résolution que nous avons prise de marcher constamment dans le chemin du devoir, afin qu'un jour, dans la céleste patrie, nous soyons toutes de nouveau réunies auprès de notre chère directrice.

CLÉMENTINE DUTRISAC,
élève de 8^{ème} année.

Montréal, le 27 décembre 1906.

NOUVELLES RELIGIEUSES



A l'Hôpital Notre-Dame.—Une manière depuis longtemps consacrée par l'usage de faire la charité de façon fructueuse consiste à organiser des *dîners des malades* et des *banquets des pauvres*. Il y aurait peut-être sur ce sujet matière à philosopher, mais ce n'est pas ici le lieu. Dans les derniers jours de décembre (le 26) avait lieu à l'Hôpital Notre-Dame le *dîner des malades* qu'organisent ainsi, chaque année, de dévouées dames patronesses, toujours les mêmes. Dans nos hôpitaux, en effet, si les protégés changent souvent, il n'en est pas ainsi des protecteurs et des protectrices. Ce sont les mêmes citoyens et les mêmes dames qu'on retrouve, un peu partout, généreusement occupés aux œuvres de charité. Nous ne pouvons — au nom des pauvres et des souffrants — que leur dire un merci cordial et ému ; mais Dieu, au jour des solennelles rétributions, reconnaîtra ses amis !

A ce dîner de l'Hôpital Notre-Dame, après le discours de l'Hon. Juge Loranger, où il fut surtout question des graves besoins de l'Institution, Mgr l'archevêque rendit hommage une fois de plus à nos admirables communautés qui s'occupent d'assistance et de charité ; il exprima son regret de voir l'insuffisance de nos hôpitaux, qui deviennent trop petits de plus en plus tous les jours, et remercia publiquement de leur bienveillance les autorités des hôpitaux protestants qui non seulement reçoivent nos malades, mais aussi ouvrent volontiers leurs portes au prêtre qui les visite. Il rappela ensuite, refusant certains préjugés trop communs, que nos communautés, à quelques exceptions près, ne sont pas riches, si ce n'est en immeubles qui ne rapportent pas un sou, et que, par conséquent, il convient de leur venir en aide ; il versa dans les mains du trésorier la part (\$475.00) qui revient à l'Hôpital Notre-Dame — l'autre va à l'Hôtel-Dieu — de la quête annuelle qui se fait dans les églises du diocèse. Et enfin, ayant appris qu'une liste de souscription circulait pour l'Hôpital Notre-Dame, Monseigneur, en son nom personnel, tendit à M. le Juge Loranger un chèque de \$1,000.00

A l'Hotel-Dieu. — Dans les premiers jours de janvier, exactement le 5, l'Hôtel-Dieu donnait à son tour son *dîner des malades* annuel. Ici encore ce n'est que justice de rendre hommage au zèle des dames patronesses et à la charité éclairée de quelques-uns de nos plus distingués concitoyens. Pour la bénédiction des tables et des convives, Mgr l'évêque auxiliaire remplaça Mgr Bruchési empêché. Ce fut également une belle fête, bonne aux pauvres malades et douce au cœur de leurs amis, leurs protectrices et leurs protecteurs. Environ 300 malades prirent part à ce banquet.

Il y a deux cents ans passés, comme on sait, que l'Hôtel-Dieu existe, et il a été longtemps le seul hôpital de Montréal, secourant également les protestants et les catholiques.

Au lendemain de ce *dîner des malades* à l'Hôtel-Dieu, le directeur de *La Patrie* écrivait dans un « Premier-Montréal » : « L'Hôtel-Dieu donne l'hospitalité à une douzaine de malades par jour. — Nous ne sachons pas qu'il y ait d'hôpital plus proprement tenu, plus confortablement installé. — La cité de Montréal fait bien peu de chose pour cette institution. Les maisons de charité sont obligées, dans notre ville, de payer même la taxe de l'eau... Quelques milliers de piastres de souscription annuelle (en faveur de ces institutions) seraient de l'argent placé à intérêt usuraire. Ils permettraient une plus forte organisation... Lorsque tous les éléments de notre société travaillent d'un commun accord, nous sommes en mesure, en dépit de l'infériorité de nos ressources financières, de faire pour les malheureux ce que les institutions anglaises et protestantes accomplissent, grâce aux immenses ressources dont elles disposent ».

Vingt-cinq ans de service médical. — A l'Hôtel-Dieu précisément, quelques jours plus tard (le 10 janvier), on fêtait de façon fort courtoise le 25ème anniversaire de l'entrée en service dans l'institution de trois de nos plus distingués médecins : MM. Edouard Desjardins, L.-D. Mignault et J.-J. Guérin. Une réception d'honneur fut faite à ces Messieurs et on servit un goûter. Mgr l'archevêque et son auxiliaire assistaient. Le dévouement professionnel, continué à la même institution pendant un quart de siècle, toujours avec le même esprit de générosité et la même rectitude de science chrétienne, est chose trop noble assurément pour ne pas mériter un hommage spécial.

L'Ecole ménagère. — L'on a inauguré, l'une de ces après-midi, dans les locaux de l'ancienne Cour de Circuit, rue Saint-Jacques, les cours de la nouvelle Ecole ménagère, dont on vient de doter notre ville. Il y a là, sans aucun doute, une œuvre qui, bien conduite, rendra des services importants aux

futures maîtresses de maison. Mais en louant le bien qu'on en attend justement, il ne convient pas d'oublier le bien qui se fait déjà dans nombre de nos meilleurs couvents, où les jeunes filles peuvent trouver, si elles le désirent, l'enseignement ménager pratique dont elles auront besoin plus tard pour diriger un intérieur et tenir une maison.

Les archives du vieux Montréal. — On a transporté récemment dans une voûte spécialement affectée à cette fin les archives du vieux Montréal et du Montréal contemporain, qui dormaient depuis cinquante ans dans les voûtes du Séminaire de Saint-Sulpice. Il y a là 450 volumes qui gardent 260 ans d'histoire. Le premier de ces volumes a été commencé en 1642. Et comme Montréal s'appelle aussi Ville-Marie, les archives de Notre-Dame contiennent surtout la vie d'une cité catholique. Elles font partie de l'histoire ecclésiastique d'Amérique. Ce sont des documents précieux à conserver autant sans doute qu'ils sont intéressants à consulter.

Changements importants. — On annonce de Saint-Hyacinthe d'importants changements ecclésiastiques. M. le grand-vicaire Decelles devient curé de Saint-Pie de Bagot, et M. l'abbé Guertin, curé de Saint-Liboire, est nommé vicaire-général.

AUX PRIERES

M. l'abbé G.-M. Leblanc, décédé à Montréal.

M. l'abbé D. Filion, décédé au Manitoba.

Frère Ernest, des Frères de Saint-Gabriel, décédé au Sault-au-Récollet.

Sœur Marie-Thérèse, née Lucie Boisvert, des Sœurs de Sainte-Anne, décédée à Lachine.

Mme Ve Joseph Manseau, décédée à Sainte-Elisabeth-de-Joliette.

CLUB CHAMBLY

Election du bureau de direction pour 1907

Président honoraire : Révérend M. C.-M. Lesage, curé de Chambly.

Vice-président honoraire : Révérend M. A. Perron, curé de Saint-Basile-le-Grand.

Président : M. U. Riendeau.

Vice-président : Dr M.-S.-D. Martel.

Directeurs : Dr L.-S. Taupier, A. Ostiguy, I. Pelletier.

Secrétaire-trésorier : M. P.-B. Benoit.

Les formalités ordinaires ayant été remplies, la proposition suivante est ensuite adoptée :

« Les membres du Club Chambly croient devoir, dans les circonstances, exprimer la satisfaction qu'ils éprouvent de voir leurs dévoués curés faire partie de leur Société ; et il se proposent de revenir aux anciennes traditions, en les faisant intervenir plus que jamais dans toutes leurs affaires, et même dans leurs amusements, convaincus, comme ils le sont, que tant que les fidèles seront unis de cœur et d'âme à leur incomparable clergé, le Canada ne sera jamais exposé au désastre qui frappe en ce moment la religion dans la mère-patrie, à la stupéfaction du monde entier. »

N. D. L. R. — Ces lignes renferment une leçon et un exemple qui méritaient d'être consignés dans nos annales religieuses. Nos remerciements sincères à l'ami qui nous les a communiqués.